

Prise de position
Fribourg, le 14 septembre 2015

Avant-projet de loi sur la restauration collective publique

Prise de position du Parti libéral-radical fribourgeois concernant l'avant-projet de loi sur la restauration collective publique

<http://www.fr.ch/cha/fr/pub/consultations.htm>

Considérations générales

Le PLRF a pris connaissance avec intérêt de l'avant-projet de loi sur la restauration collective publique. Fribourg bénéficie de larges compétences dans le domaine alimentaire, aussi bien dans l'artisanat que dans la production industrielle. A ce titre, il soutient l'idée de promouvoir les produits locaux et leurs producteurs. Il s'inquiète par contre du monstre administratif mis en place dans le présent projet de loi. L'Etat a un rôle d'exemplarité évident à remplir. Il ne doit toutefois pas imposer un cadre administratif indigeste à l'ensemble des collectivités fribourgeoises en imposant une harmonisation qui ne laisse pas de place à l'esprit d'entreprise et aux particularités régionales.

Inclure les cantines des CO, des écoles primaires, des homes ou autres institutions dont le financement ne tient pas directement de l'Etat dépasse clairement les objectifs de la motion si les mesures sont contraignantes. Nous nous opposons à toute injonction contraignante de l'Etat lorsqu'il n'en paie pas les conséquences. Le principe « qui paie commande » doit permettre d'éviter des directives idéologiques qui ne se soucient pas des conséquences économiques et administratives insupportables pour les acteurs concernés. Nous demandons donc que les mesures contraignantes s'appliquent uniquement aux établissements dont l'Etat gère et finance majoritairement la cantine et non pas l'institution.

Le PLRF peine à croire que la mise en vigueur d'un tel bateau administratif n'aura pas de conséquence sur les ressources humaines. Avec l'harmonisation et les contrôles imposés par la loi, il craint une surcharge de travail pour l'administration qui engendrera à terme une nécessité d'augmenter le nombre de fonctionnaires, au frais du citoyen.

Enfin, une harmonisation et une gestion centralisée vont à l'encontre du but visé en éloignant les centres de décision des producteurs locaux.

Par conséquent, le PLR fribourgeois rejette clairement les propositions soumises à consultation. Il invite le Conseil d'Etat à étudier un nouveau projet de loi qui incite les cantines gérées par le canton à favoriser les produits locaux sans introduire une administration centrale lourde, inutilement administrative et

Créons les solutions

PLR Fribourgeois – case postale 1219 – 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65

financièrement discutable. Il demande également d'évaluer les conséquences financières et humaines sur le fonctionnement des restaurants concernés. Un projet pilote permettrait de réunir des informations plus fiables. Dans un tel cas, le PLRF serait prêt à soutenir un report de la loi dans l'attente de pouvoir évaluer le projet pilote.

Le PLRF soutient par contre la modification de la loi sur l'agriculture qui fixe un rôle d'exemplarité et de promotion pour l'Etat

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux Fribourg

Le Président



Didier Castella
Député

La secrétaire politique



Stephanie Janssen

Contact :

Didier Castella, Député - Président PLRF, didier.castella@hispeed.ch, 079 758 35 22

Créons les solutions

PLR Fribourgeois – case postale 1219 – 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65